

RÈGLEMENT

Prix Télécoms Innovations 2020

Proposer des solutions en faveur de l'environnement grâce au numérique

Objet

La Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et ses partenaires, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, l'ADEME, l'AFNUM, France Active, Sofies, SECIMAVI, TECH IN France et 01TV cherchent à identifier des projets innovants au service de l'environnement grâce au numérique.

Les lauréats primés bénéficient à la fois d'une dotation pour poursuivre leur développement et d'un surplus de visibilité auprès de leur écosystème.

Article 1^{er} : domaine d'intervention et objectifs

Cet appel à projets concerne tout outil ou service proposant une solution innovante en faveur de l'environnement grâce au numérique.

Le projet peut :

- > Être destiné à l'ensemble des consommateurs/citoyens ou ne s'adresser qu'à un public défini notamment au niveau local ;
- > Introduire un nouvel outil numérique ou, proposer une approche innovante en matière d'accompagnement des publics.

Le projet doit :

- > Apporter une solution pédagogique aux enjeux de la transition écologique ;
- > Être structuré, clair et innovant ;
- > Être reproductible ou diffusable.

Article 2 : conditions de participation

Les candidats seront des entreprises, des associations, des développeurs, des chercheurs ou laboratoires de recherche de tous horizons ayant un projet ou un prototype innovant dans le domaine de l'environnement par le numérique.

Les structures devront également justifier d'une forme de stabilité et de pérennité.

Article 3 : modalités de participation

Les dossiers sont à envoyer par e-mail à l'adresse telecomsinnovations2020@fftelecoms.org ; avant le 15 septembre 2020.

Ils doivent comporter les documents suivants :

Présentation de la structure et de son équipe :

- > Curriculum Vitae des porteurs du projet ;
- > Pitch vidéo du projet de **3 minutes** ;
- > Description de la structure porteuse du projet en **3 500 signes** ;
- > Budget et financements.

Présentation du projet comportant :

- > Les ambitions pédagogiques du projet ;
- > La description de la solution dans ses usages ainsi que les modalités techniques ;
- > Le budget prévisionnel, incluant les financements annexes.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Article 4 : processus de sélection

La sélection s'effectuera sur dossier par un **jury composé de professionnels des télécoms, du numérique, du développement durable et des médias**. La démonstration d'un prototype ou d'un concept défini est l'un des points clefs de la sélection. Les projets doivent être reproductibles et mutualisables, dans le but de généraliser les solutions retenues à l'ensemble du territoire et des publics concernés.

Les projets seront jugés sur **5 critères** :

- > Adéquation aux objectifs ;
- > Pertinence technologique et industrielle ;
- > Adéquation aux attentes, usages et goûts du public visé ;
- > Impact social ;
- > Pérennité du projet.

Ces critères comptent chacun pour **20%** de la note finale.

Le jury sera composé :

- > de représentants de la Fédération Française des Télécoms et de ses membres ;
- > d'un représentant de chacun des partenaires associés.

Article 5 : remise des prix

Plusieurs projets seront récompensés d'un prix à l'occasion d'une cérémonie qui pourra être organisée à l'automne par la FFTélécoms et ses partenaires.